

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 6 mars 2017, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mmes COMUZZI, M. BARDE Mme MAURON, Mrs PECHOUX, BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET
Excusés :	NÉANT
Pouvoirs :	NÉANT
Secrétaire de séance :	Mme Peggy SAINT-JEVEINT

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2017 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHES FORMALISES SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT
❖❖❖❖❖

MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT
❖❖❖❖❖

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

Décision du 09/12/2016

N° 2016-049 – Signature du marché PETIOT, de 2.560 € HT soit 3.072 € TTC pour le remplacement d'un poteau incendie suite à collision Grande Rue.

Décision du 12/12/2016

N° 2016-048 – Signature du marché ROUTIERE GUENUCHOT/EUROVIA ALPES de 5.045,20 € HT soit 6.054,24 € TTC pour l'agrandissement de la plateforme des services techniques.

Décision du 19/12/2016

N° 2016-051 – Signature du marché PERRIER, de 2.320 € HT soit 2.784 € TTC pour l'élagage d'arbres divers.

Décision du 28/12/2016

N° 2016-050 – Signature du marché PETIOT TERRASSEMENT, de 5.219,20 € HT soit 6.263,04 € TTC pour la remise en état du chemin d'accès à la réserve incendie de la ZA du Bouleau.

Décision du 03/01/2017

N° 2017-01 – Signature du marché BM ELECTRICITE, de 5.065,26 € HT soit 6.078,31 € TTC pour la réhabilitation de la centrale alarme du gymnase.

Décisions du 15/02/2017

N° 2017-02 – Signature du marché SICLI, de 2.057,36 € HT soit 2.468,83 € TTC pour la remise aux normes des extincteurs des bâtiments communaux.

N° 2017-03 – Signature du marché SIEA, de 10.700 € pour la remise en état des points lumineux de la ZI Pierre Fondelle.

N° 2017-04 – Signature du marché VERSPIEREN, de 10.783 € pour l'assurance dommage-ouvrage des travaux de l'extension de la mairie.

N° 2017-05 – Signature du marché ARSOTEC, de 6.066,67 € HT soit 7.280 € TTC pour le feu d'artifices de la fête d'été.

DELIBERATION 2017003 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CESSIAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention à tous organismes susceptibles de l'aider dans la réalisation de l'opération de la traverse de Cessiat dont le budget prévisionnel est de 91.460 € HT.

DELIBERATION 20170004 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT « LES BALCONS DE L'OIGNIN »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention à tous organismes susceptibles de l'aider dans la réalisation de l'opération d'aménagement du lotissement « les balcons de l'Oignin » dont le budget prévisionnel s'élève à 250.000 € HT.

DELIBERATION 20170005 – CONVENTION AVEC LES GRILLONS – Année 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « les Grillons » pour l'année 2017, prévoyant l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de 140.000 €, dans le cadre de la mise œuvre des services du restaurant scolaire, de la garderie, de l'accompagnement des enfants et du transport scolaire.

DELIBERATION 20170006 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES GRILLONS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES TAP POUR L'ANNÉE E 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la convention de partenariat avec l'association « Les Grillons » dans le cadre de la mise en œuvre des T.A.P. pour l'année 2017 sur la base d'une facturation établie en fin de cycle (ponctué par les vacances scolaires) aux conditions suivantes :

TAP Maternel : 60 €/séance de ¾ d'heure

TAP Élémentaire : 385 €/séance de 1h30

DELIBERATION 20170007 – ADMISSION DE CRÉANCES EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser les opérations d'admission en non-valeur pour les créances ci-après :

BUDGET EAU : 249.22 € HT soit 263.68 € TTC

BUDGET ASSAINISSEMENT : 170.13 € HT soit 187.15 € TTC

Soit un total de 419.35 € HT soit 450.83 € TTC

DELIBERATION 20170008 – PARTICIPATION FINANCIERE SAMOGNAT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la participation de la commune de Samognat aux frais de scolarité des enfants accueillis à l'école d'Izernore pour l'année 2015 – 2016 pour la somme de 17.239,19 € relatif à la scolarisation de 10.50 élèves domiciliés au hameau de Condamine la Belloire, aux lieu-dits « Sur la Belloire », le «Mollard Barlet » et la Combe Bourrue ».

DELIBERATION 20170009 – ACHAT DE TERRAIN A GRT GAZ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir à l'euro symbolique (1 € symbolique) la parcelle cadastrée AL183 de 149 m² appartenant à GRT GAZ, les frais de géomètre et de notaire le cas échéant seront à la charge de la commune.

DELIBERATION 20170010 – MOTION DE SOUTIEN DOMAINES

Suite à l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les nouveaux seuils réglementaires de consultation du Domaine, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'exprimer en faveur de :

1. d'un maintien du service des domaines sur le département de l'Ain du fait de son dynamisme économique et sa vitalité immobilière,
2. d'un réaménagement de l'arrêté du 5 décembre 2016 en prévoyant l'ouverture des situations de dérogation aux communes de moins de 3500 habitants.

DELIBERATION 2017011 – RESTAURANTS DU CŒUR SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à l'association « LES RESTAURANTS DU CŒUR » une subvention, d'un montant de 300 €, à titre exceptionnel, pour aider au financement des travaux de mise en conformité électrique du local de Nantua dont le coût s'élève à 1.680 €.

DELIBERATION N° 2017012 – INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES CINQ ADJOINTS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à effet du 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur du décret N°2017-85 du 26.01.2017, de réajuster le montant des indemnités du Maire et des cinq adjoints, pour l'exercice effectif de leurs fonctions. Les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice brut terminal selon le barème fixé pour une population en 1000 et 3499 habitants, sans excéder le taux maximal, conformément aux articles 2123-23 et 2123-24 du CGCT, soit :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal, évoluant en fonction des textes en vigueur,

Adjoints : 16.5 % de l'indice brut terminal évoluant en fonction des textes en vigueur.

DELIBERATION N° 2017013 – INDEMNITE DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL AU 01 01 2017

Le Conseil municipal décide à l'unanimité et à effet du 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur du décret N° 2017-85 du 26.01.2017, de réajuster le montant des indemnités du conseiller municipal ayant reçu délégation pour l'exercice effectif de sa fonction. Les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice brut terminal selon le barème fixé pour une population en 1000 et 3499 habitants, sans excéder le taux maximal, conformément aux articles 2123-23 et 2123-24 du CGCT, soit 6 % de l'indice brut terminal à la date en vigueur du 01/072010.

DELIBERATION N° 2017014 - CCHB – PLUiH : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Conseil Municipal après débat concernant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable pour la CC Haut Bugey :

- regrette que ne soient pas mentionnés les atouts culturels de la CCHB,
- s'interroge sur le devenir de la valeur financière des terrains actuellement en zone constructible qui pourraient être ultérieurement reclassés,
- s'inquiète de la forte diminution du nombre d'hectares prévus à la construction par rapport à celui actuellement répertorié par l'ensemble des PLU, POS et cartes communales,
- s'interroge sur la répartition des zones constructibles pour la frange,
- prend acte à l'unanimité de la tenue du débat conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme.

FINANCES

Le Conseil Municipal approuve d'une part l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) pour 0.1 €/habitant et par an.

D'autre part, il désigne Mme Peggy SAINT-JEVEINT en tant que titulaire référent pour la commune auprès de ALEC 01.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avancement des différents travaux en cours :

Extension de la mairie : arrivée de la charpente le 27 ou 28 mars.

Giratoire route de Bussy : pré-réception le mercredi 15 mars. Choix de la couleur pour l'ilot en résine en cours.

Salle informatique de l'école primaire : réaménagement pendant les vacances de février

Aménagement places centre village : à revoir

Visite à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) : entrevue intéressante et riche en échanges.

Etude de l'avant-projet :

- revoir l'emplacement des places de parking devant l'entrée de l'église,
- étudier le système de chauffage de l'église à revoir (changement de chaudière à étudier)
- déplacer le monument aux morts de façon à ce qu'il soit visible de la route,
- éviter l'enrobé sur le parking devant la mairie,
- réaliser une aire de jeux en résine « molle »,

Le Cabinet FONTAINE procède sous 15 jours à une rectification.

URBANISME

Le Maire informe le Conseil Municipal que des échanges sont en cours pour les acquisitions suivantes :

- Local kiné, Grande Rue
- Cabinet du dentiste + étage, Grande Rue

ASSOCIATIONS

L'Amicale Sapeurs-Pompiers d'Izernore organise une course cycliste le 10 juin avec l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain).

Dans le cadre du passage de randonnée équestre EQUIRANDO, le conseil municipal peut consulter le visuel de cette manifestation sur le site <http://www.ffe.com/equirando>

Le Conseil Municipal est informé de la réunion du MARDI 28 MARS à 19 H salle place de l'Eglise avec les associations communales et l'association SPORTS et METIERS concernant une proposition de mutualisation de service de 2 jeunes en formation BP JEP.

SIEA

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du rapport du SIEA concernant les installations d'éclairage public de la commune.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de l'Assemblée Générale du SIEA qui a engagé une réflexion sur un changement de structure et sur une participation différente de la part des communes.

AFFAIRES SCOLAIRES et PERI-SCOLAIRES

ECOLE

- RENTREE 2017 : création d'une classe ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) à l'école des III Colonnes.

- Participation au Centre Médico-Scolaire : 17 écoles concernées, pour 2015-2016, le coût pour l'école d'Izernore est de 1.049,01 €. Un rappel sera fait en conseil d'école concernant l'utilisation de ce service.

- Association Sportive du Collège Th. Rosset : une proposition de subvention d'un montant de 400 € sera étudiée par la commission sports loisirs et informations.

LES GRILLONS :

Bilan de fréquentation journalier : 153 enfants pour la cantine, 47 pour le centre de loisirs du mercredi après-midi, 65 pour la garderie du matin, 82 pour la garderie du soir, 56 enfants pour les TAP Maternels, 129 pour les TAP Primaires.

Par délibération du 13 février, il a été attribué aux Grillons une subvention exceptionnelle pour la participation des enfants domiciliés sur la commune d'Izernore ou de Samognat (Molard Barlet), à un séjour de ski. Le Conseil Municipal est informé que 18 enfants ont bénéficié de cette aide de 40 € soit un total de 720 €.

CCHB

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2016.

DIVERS

Le Conseil Municipal est informé que la dette d'un commerçant de la commune a été réglée à 75 %, le solde interviendra en avril.

Le Conseil Municipal est informé de l'organisation des prochaines élections présidentielles qui auront lieu le 23 avril et le 7 mai. Les bureaux de votes ouvriront à 8 h et fermeront à 19 h.